

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD**  
**PROCES - VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU 23 MARS 2010**

Le vingt trois mars deux mille dix à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur André WETZEL, maire.

**Etaient présents** : Yves JEZEQUEL, Candide LOTT, Louis ZOBEIDE, Jean-Marc SAAS, Lucienne GILG, Jacky WOLFARTH, Mona PAJOLE, Anny DELVALLEZ, Christian PECHEUX, Xavier HUMLER, Jean-Claude AMPSLER, Richard BAUMERT, Jean-Marie BOESCH, Hava DEDE, Bruno LEFEBVRE, Sandrine HERTZ, Véronique STAUB, Patricia PERCEAU, Eric VILMAIN, Emilie UHL, Michelle SCHWEMLING, Daniel MESSMER, Daniel WALTER, Sylvia LUSTIG et Etienne MARTIN.

**Absents excusés** : Chantal RENARD (procuration donnée respectivement à Patricia PERCEAU).

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 23 février 2010
- 4) Affaires d'urbanisme et travaux :
  - a) *Travaux de voirie prévus en 2010 : information*
  - b) *Acquisition de terrains au lieudit Schulzenfeld*
  - c) *Protocole d'accord avec Alsace Nature*
- 5) Affaires financières
  - a) *Demande de subventions diverses*
  - b) *Réfection des courts de tennis : demande du Tennis Club*
  - c) *Modifications des critères de la prime de service et de rendement*
  - d) *Loyer des immeubles bâtis 2010*
  - e) *Adoption du compte administratif 2009*
  - f) *Adoption du compte de gestion du receveur 2009*
  - g) *Affectation du résultat 2009*
  - h) *Fixation du taux des taxes directes locales*
  - i) *Fixation du taux relais de taxe professionnelle 2010*
  - j) *Adoption du budget primitif 2010*
- 6) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h05 en procédant à l'appel et en saluant l'ensemble des conseillers présents et le représentant de la presse.



# 1) COMMUNIQUES DU MAIRE

## *1) Invitations diverses et dates à retenir*

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- Vendredi 26 mars à 20h00 à la médiathèque : concert de Zeynep COLAK «Souffle d'Anatolie »
- jeudi 1<sup>er</sup> avril à 19h00 à la Villa Jaeger, vernissage de l'exposition des Arts Plastiques de Strasbourg, organisée par la commission culturelle du 1<sup>er</sup> au 5 avril
- mardi 13 avril 2010 à 18h00 à l'hôtel de ville : réunion du conseil de communauté de la COCOBEN (invitation à tous les conseillers municipaux)
- jeudi 22 avril 2010 à 20h30 à la salle des fêtes : concert décentralisé de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg, sous la direction de Darrel ANG

## *2) Travaux d'extension et de réhabilitation de la salle des sports*

Le jury s'est réuni le vendredi 19 mars 2010 à 14 H 00 pour la sélection de 3 candidats parmi les 40 dossiers déposés. Les 3 architectes retenus sont : Michel GIROLD, REY-LUCQUET et AUGER-RAMBEAUD.

L'analyse des offres des candidats retenus sera effectuée par le jury le vendredi 21 mai 2010 à 14h00.

## *3) Recours Brigitte PACK*

Madame Brigitte PACK, dont la titularisation en fin de stage n'a pas été effectuée, qui a introduit un recours en référé auprès du Tribunal Administratif, demandant la suspension de l'arrêté du maire a été déboutée de sa requête par ordonnance du 9 mars 2010.

## *4) Recours de Monsieur Jean-Claude MOOG et Mme Reine LEHMANN*

Monsieur Jean-Claude MOOG et Mme Reine LEHMANN ont introduit auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg un recours en excès de pouvoir tendant à l'annulation du permis de construire délivré par le maire en date du 14 janvier 2010 autorisant l'Hôpital Local à construire un EHPAD à proximité de la RPA, ainsi qu'un référé suspension du dit arrêté.

## *5) Invitation*

A l'occasion du deuxième anniversaire du mandat le maire et les adjoints invitent les conseillers municipaux à prendre le verre de l'amitié en fin de séance

## **2) Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations de compétence**

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- Monsieur Pascal PASTORE, pour une parcelle de terrain de 0,71 are sise 2 rue du Relais Postal
- M et Mme Mickaël SCHMITZ, pour une maison d'habitation, sise 14, rue du Château
- M et Mme Xavier HUMLER, pour une maison d'habitation, sise 18b, rue de Sélestat
- Succession de Mme Véronique KAPP, pour une maison d'habitation, sise 4 place des Charpentiers
- M Yuksel FURTANA, pour un terrain à bâtir, sis 12B rue de Huttenheim

Dans le cadre de la consultation effectuée sous forme de MAPA pour le balayage des rues de la commune, à raison de 4 passages annuels (dont 3 sur un circuit réduit), l'offre de la Société CK Balayage de Witternheim, la mieux disante, pour un montant de 7 749,78 € TTX a été retenue.

## **3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2010**

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 23 février 2010 est **adopté à l'unanimité**

## **4) AFFAIRES D'URBANISEME ET TRAVAUX**

### *a) Travaux de voirie 2010*

Monsieur Jacky WOLFARTH, maire-adjoint, informe l'assemblée des travaux de voirie envisagés en 2010 ayant fait l'objet d'une inscription budgétaire ou d'un aval de la commission des travaux sont les suivants :

- **Rue du Bernstein**  
Démarrage prévu avant l'été par l'intermédiaire du budget de la COCOBEN suite au transfert de la compétence (devrait intervenir très prochainement)  
Aménagement entre la rue des Vosges et la limite du ban communal (zone d'activités de Huttenheim)  
Coût estimatif : 180 000 € TTC
  
- **Parking Ouest**  
Consultations lancées par la SNCF qui en assure la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage  
Démarrage prévu fin mai pour une livraison en septembre
  
- **Rue du Maréchal FOCH**  
Travaux prévus par le Conseil Général en septembre 2010  
Convention de transfert à la commune en cours de discussion
  
- **Eclairage public de la RD1083**  
Dans le cadre d'une demande de transfert à la commune par le Conseil Général (sous forme de convention) un diagnostic est en cours  
Les travaux de réparation et mise en conformité (y compris test de stabilité), ainsi que le démontage des lampes hors agglomération (après avenue de la Gare - direction Strasbourg).  
Pas de planning prévisionnel à ce jour en attente de la concrétisation de la convention de transfert

### *b) Acquisition de parcelles au lieudit « Schulzenfeld »*

Monsieur Jacky WOLFARTH, maire-adjoint, informe l'assemblée que les filles de Monsieur Pierre ANDLAUER, ancien maire de Benfeld, sont héritières de 2 parcelles situées au lieudit SCHULZENFELD, cadastrées, Section AI n° 33 et AI n° 34, d'une contenance respective de 35,90 et 9,34 ares.

Compte tenu de la situation de ces parcelles (zone IINA au Nord de la nouvelle gendarmerie et perpendiculaires avec la rue Joseph SIAT (voir plan joint), elles pourraient faire l'objet d'une acquisition par la commune. Les héritiers ont fait valoir leur accord sur la base d'une cession à la valeur fixée par le Service des Domaines pour ce type de parcelles (1 375 € actuellement en zone IINA, sous réserve de confirmation).

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire-adjoint,

vu la demande de la succession de Monsieur Pierre ANDLAUER,

vu la situation des parcelles concernées,

vu l'avis émis par la commission des finances lors de sa réunion du 17 mars 2010,

### **émet**

un avis favorable pour l'acquisition des parcelles situées au lieudit SCHULZENFELD, Section AI n° 33 et AI n° 34, d'une contenance respective de 35,90 et 9,34 ares, au prix de 1 375 € l'are, soit un coût total de 62 205 € (indemnités en sus le cas échéant).

### **charge**

le maire à entreprendre toute démarche en vue de l'aboutissement de cette transaction, notamment à signer l'acte à intervenir par devant notaire de Benfeld.

### **adopté à l'unanimité**

### *c) Protocole d'accord avec Alsace Nature*

Madame Anny DELVALLEZ, maire-adjoint, informe l'assemblée que suite à la modification n° 3 du plan d'occupation des sols, en vue d'ouvrir à l'urbanisation des parcelles concernées par la construction de l'EHPAD projeté par l'Hôpital Local, Alsace Nature avait engagé un recours gracieux contre cette modification, compte tenu du site retenu (notamment de son implantation en zone humide).

Après de nombreuses discussions avec les représentants d'Alsace Nature, un protocole d'accord a été finalisé, concernant la mise en valeur de l'environnement sur le territoire de Benfeld, dans le cadre de mesures compensatoires à la réalisation de l'EHPAD, comportant les mesures suivantes :

- Requalifier les terrains actuellement classés en IINA, INA2 et INA3 au POS en vigueur situés au Sud-Est du projet de l'EHPAD, en zone naturelle à protéger ;
- Créer une mare pour batraciens au Nord du bois de Benfeld (lieu dit Mollenkopf sur une parcelle communale) entre la RD5 et la RD 82 en association avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), l'association BUFO et le groupe sectoriel d'Alsace Nature, afin d'éviter que les batraciens ne viennent à traverser la RD82 ;

- Reconstituer la ripisylve le long des berges Est de l'Ill sur la totalité de cette berge sur le ban communal ;
- Reconquérir le cheminement de 3 m de large - actuellement « privatisé »- sur la rive Ouest de l'Ill (Ill domaniale) et ce dans sa totalité sur le ban communal. La commune se rapprochera de la Région afin d'examiner l'opportunité et les modalités d'un partenariat avec cette dernière afin de valoriser les berges de l'Ill sur le ban communal ;
- Préserver le boisement au lieu dit Lutterholtz et proposer un classement en Espace Boisé Classé (EBC) ;
- Préserver les prairies situées entre le Lutterholtz et la baignade par l'outil le plus adapté et par la mise en place des mesures favorisant une gestion écologique du site sur du long terme. Pour ce faire elle envisage que la gestion des prairies communales situées dans ce secteur, soit confiée au Conservatoire des Sites Alsacien ... ;
- Préserver le bois de Benfeld (au lieu dit Mollenkopf) et proposer un classement en Espace Boisé Classé (EBC).

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Anny DELVALLEZ, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance des termes du protocole entre la Ville de Benfeld et Alsace Nature pour la mise en valeur de l'environnement sur le territoire communal en compensation de la construction de l'EHPAD,

### **autorise**

le maire à signer ce protocole, dans les termes du projet joint en annexe

**adopté à l'unanimité**

## **5) AFFAIRES FINANCIERES**

### *a) Demandes de subventions diverses*

Madame Lucienne GILG informe l'assemblée que comme chaque année, la commune est régulièrement saisie de demandes de subventions diverses et variées.

La commission des finances a décidé de ne pas donner suite à toutes celles qui ne rentrent pas dans les critères d'attribution fixés par délibération du conseil municipal (notamment le caractère local de l'association). C'est ainsi le cas pour toutes les associations telles, AIDES (lutte contre le SIDA), les Restos du Cœur (la commune soutenant la banque alimentaire), diverses associations de Handicapés, Prévention Routière...

Pour les sollicitations en faveur des sinistrés du séisme à HAITI, un concert sera organisé à la salle des fêtes le 29 mai dont la recette sera versée au profit de cette cause.

Une demande émanant de l'APP pour l'attribution d'une subvention à la section « compétition jeunes » fera l'objet d'une analyse par la commission lors de sa prochaine réunion.

### ***b) Demande du Tennis Club pour travaux sur divers courts***

Monsieur Yves JEZEQUEL, maire-adjoint, informe l'assemblée que par courrier du 2 mars 2010, Monsieur Materne FRITSCH, président du Tennis Club sollicite une subvention de la ville de Benfeld à titre de participation à la rénovation d'un court extérieur en béton poreux et du remplacement de la résine des deux courts couverts dont le coût estimatif est évalué à 39 000 € H.T.

Ces rénovations sont devenues nécessaires en raison essentiellement d'un problème de sécurité lié aux risques de blessures pour les utilisateurs, notamment sur le court extérieur. Pour les courts couverts, la rénovation de la surface est surtout due à l'usure des courts qui ont respectivement 28 et 23 ans.

S'agissant d'un aménagement sur terrain communal, mis à la disposition du Tennis Club mais également des scolaires, ce dernier sollicite également la commune pour assurer la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre de ces travaux.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Yves JEZEQUEL, maire-adjoint,

vu la demande du Tennis Club de Benfeld en date du 2 mars 2010,



compte tenu que les installations de tennis sont construites sur terrain communal et mises à la disposition des écoles,

vu l'avis émis par la commission des finances lors de sa réunion du 17 mars 2006,

### **décide**

d'inscrire au budget primitif 2010 les crédits nécessaires au réaménagement complet du court extérieur en béton poreux et au remplacement de la résine sur les deux courts couverts pour un coût estimatif de 39 000 € H.T.,

d'assurer la maîtrise d'ouvrage et de confier la maîtrise d'œuvre aux services techniques municipaux

de fixer la participation du Tennis-Club sur la base du coût résiduel, subvention communale de 15% déduite.

### **sollicite**

la subvention au taux modulé du Conseil Général à titre de participation pour la réalisation des aménagements envisagés sur les différents courts de tennis

### **adopté à l'unanimité**

#### ***c) modification du calcul la prime de rendement et de service dans la fonction publique territoriale***

Monsieur Louis ZOBÉIDE, maire-adjoint, informe l'assemblée que le régime indemnitaire dans la fonction publique territoriale est régi par le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 qui renvoie pour son application à plusieurs textes de la fonction publique de l'Etat et qui organise au nom de la parité entre les fonctions publiques, un système d'équivalence entre corps de l'Etat et cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, comparables sur le plan de la mise en œuvre du régime indemnitaire.

Par délibération du 25 février 1992, le conseil municipal a instauré la prime de rendement et les rémunérations accessoires pour la filière technique.

Par délibération du 16 décembre 2002, le conseil municipal a confirmé la prime de rendement sur la base des critères fixés dans ladite délibération.

Un arrêté ministériel du 15 décembre 2009 a modifié le calcul des primes de service et de rendement alloués à certains fonctionnaires de l'Etat (transposable aux agents de même grade de la fonction publique territoriale), le basant sur un montant forfaitaire annuel moyen, alors qu'antérieurement il était basé sur un taux moyen de la classe ou du grade concerné.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Monsieur Louis ZOBEIDE,  
maire-adjoint,

après en avoir débattu,

vu la délibération du 16 décembre 2002,

vu l'avis favorable de la commission des finances du 17 mars 2010,

considérant l'arrêté ministériel du 15 décembre 2009 fixant le  
montant des primes de rendement et de service,

### *décide*

*de confirmer la prime de rendement* pour les cadres d'emplois  
suivants :

Technicien (tous les grades)

Contrôleur de travaux (tous les grades)

Agent de maîtrise (tous les grades)

Agent technique (tous les grades)

La prime de rendement sera versée mensuellement et pourra  
bénéficiée aux stagiaires, titulaires, non titulaires au prorata de la  
durée hebdomadaire légale de travail et du temps partiel en fonction  
de l'importance du poste occupé et de la qualité des services rendus.

*Les taux annuels de base de la prime de service et de rendement s'appliquent  
selon le barème prévu à l'article 4 du décret n° 2009-1558 du 15 décembre  
2009 et de l'arrêté ministériel susindiqué.*

Les autres termes de la délibération du 16 décembre 2002 restent  
inchangés.

**adopté** par 26 voix pour  
(1 abstention : Daniel WALTER)

### *d) loyers des immeubles bâtis*

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'avis émis par la commission des finances dans sa réunion du  
17 mars 2010,

après avoir entendu les explications de Madame Candide LOTT,  
maire-adjoint,

vu l'évolution de l'indice de référence des loyers entre le 3<sup>ème</sup>  
trimestre 2008 et le 3<sup>ème</sup> trimestre 2009,

après en avoir délibéré,

### **décide**

de fixer comme suit pour l'année 2010 les loyers mensuels et annuels des immeubles bâtis, ainsi que les tarifs du gîte rural pour 2011

### **charge**

le maire de conclure des baux avec les différents locataires de logements communaux fixant notamment les conditions d'occupation et les obligations respectives

#### **LOYERS MENSUELS**

<b>Logement Centre de Santé</b> 13, rue du Dr Sieffermann 1er étage (2 pièces -cuisine) (Mickael RENARD)	178,00 €
<b>Ancien abattoir</b> 28, Fbg du Rhin - 1er étage (4 pièces, cuisine, sanitaires, grenier et remise) WANNER Patrick	136,50 €
<b>Immeuble</b> 1, rue Moyaux - MOOG Joseph	287,00 €
<b>Logement Ecole Rohan</b> M et Mme FRECH	199,00 €

#### **LOYERS ANNUELS**

<b>Baraque Ecole Briand :</b> Club de Plongée (salle de droite)	148,00 €
<b>Villa Jaeger</b> Local au sous-sol (Action et Partage)	148,00 €
<b>Maison forestière</b>	8 028,00 €
<b>Hôtel de Ville</b> (Office de Tourisme) (échéances trimestrielles à terme échu)	7 022,00 €

#### **GITE RURAL - VILLA JAEGER - Année 2011 (par semaine)**

basse saison du 21 mai au 25 juin et du 3 au 24 septembre + Pâques	210,00 €
haute saison du 25 juin au 3 septembre	340,00 €
hors saison, chauffage inclus	230,00 €

**adopté à l'unanimité**

## *e) Compte administratif 2009*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

réuni sous la présidence de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Monsieur André WETZEL, maire et en l'absence de celui-ci,

après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

vu l'avis de la commission des finances en date du 17 mars 2010,

\* lui **donne acte** de la présentation du compte administratif,

\* **constate** aussi bien pour le compte principal que pour chacun des comptes annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

\* **reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

\* **arrête** les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Total dépenses :	3 141 297,01 €
Total recettes :	3 996 637,56 €
Excédent :	855 340,55 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Total dépenses :	1 671 072,03 €
restes à réaliser	448 920,28 €
Total recettes :	1 560 441,55 €
restes à réaliser	353 000,00 €
Déficit :	110 630,48 €
solde de clôture en tenant compte du déficit antérieur et des restes à réaliser	849 607,02 €

#### **TOTAL GENERAL**

Total dépenses :	5 455 425,30 €
Total recettes :	5 986 628,86 €
Excédent de clôture cumulé :	531 920,28 €
compte tenu des restes à réaliser	435 283,28 €

**adopté** par 24 voix pour et 2 voix contre (Daniel MESSMER  
et Sylvia LUSTIG) et 1 abstention (Daniel WALTER)

## *f) Compte de gestion du receveur 2009*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

réuni sous la présidence de Monsieur André WETZEL, maire,

après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à réaliser,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,

après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

considérant que la vérification des comptes et pièces justificatives n'a donné lieu à aucune observation,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

vu l'avis favorable de la commission des finances dans sa séance du 17 mars 2010,

### **déclare**

que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**adopté** par 26 voix pour (1 abstention : Sylvia LUSTIG)

## *g) affectation du résultat 2009*

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée les nouvelles dispositions de la nomenclature comptable M14 relatif à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice écoulé.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008,

constatant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 1 284 890,30 € sur l'exercice et un déficit cumulé d'investissement de 753 686,74 €, hors crédits de report,

vu l'avis de la commission des finances en date du 17 mars 2010,

### **décide**

d'affecter le résultat à l'exécution du virement à la section d'investissement (cpte 1068) pour un montant de 849 607,02 €, le solde, soit 435 283,28 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

### **adopté à l'unanimité**

#### *h) fixation du taux des taxes directes locales*

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du débat d'orientations budgétaires pour 2010 il avait été prévu de procéder à une augmentation des taux des 4 taxes directes locales d'environ 2 % permettant d'assurer une épargne brute suffisante pour assurer le financement de l'amortissement de la dette et en partie celui des investissements prévus en 2010.

Suite au transfert de la compétence incendie pour ce qui concerne « la contribution SDIS » à la communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, le conseil municipal s'est engagé à réduire les recettes fiscales d'un montant équivalent à la diminution des dépenses communales relatives à cette contribution, soit 127 000 € pour l'exercice en cours.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

vu l'avis de la commission des finances en date du 17 mars 2010,

compte tenu des recettes nécessaires pour atteindre l'équilibre budgétaire et financer les dépenses de fonctionnement,

## décide

**de fixer** le produit à percevoir pour l'exercice 2010 au titre des contributions directes à 2 080 000 € (deux millions quatre vingt mille Euros), sachant que le produit de la compensation relais de taxe professionnelle instaurée pour 2010 par la loi de finances s'élève à 979 586 €.

**de fixer** comme suit les taux d'imposition pour l'année 2010 :

Taxe d'habitation	9,20 %
Foncier bâti	12,42 %
Foncier non bâti	53,64 %

**adopté** par 26 voix pour (1 abstention : Daniel WALTER)

### *j) adoption du budget*

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, présente à l'Assemblée le projet de budget primitif élaboré par la commission des finances dans sa séance du 17 mars 2010.

Elle donne toutes les explications nécessaires quant aux montants inscrits au document budgétaire, dont chaque conseiller a été destinataire, retraçant les prévisions budgétaires au niveau des chapitres et articles pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres, articles et programmes pour la section d'investissement. Le contrôle des crédits budgétaires s'effectue au niveau des chapitres.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

vu l'avis favorable de la commission des finances du 17 mars 2010,

## décide

**d'adopter** les dépenses et recettes de fonctionnement inscrites dans les documents budgétaires qui s'équilibrent pour un montant de 3 990 000 € (trois millions neuf cent quatre vingt dix mille Euros)

**adopté** par 21 voix pour et 1 voix contre (Daniel MESSMER) et 5 abstentions (Émilie UHL, Michelle SCHWEMLING, Daniel WALTER, Sylvia LUSTIG et Etienne MARTIN)

**d'adopter** les dépenses et les recettes d'investissement inscrites dans les documents budgétaires, qui s'équilibrent, compte tenu de l'intégration à ce budget des crédits de report de l'exercice 2009, à 2 910 000,00 € (deux millions neuf cent dix mille Euros).

**adopté** par 21 voix pour et 1 voix contre (Daniel MESSMER)  
et 5 abstentions (Émilie UHL, Michelle SCHWEMLING,  
Daniel WALTER, Sylvia LUSTIG et Etienne MARTIN)

Dans le cadre du débat sur le budget primitif 2010, Monsieur Daniel MESSMER interroge le maire sur l'augmentation de 5% des indemnités des élus. Il ne s'agit en l'occurrence que d'une prévision budgétaire, l'évolution des indemnités étant basée sur celle du point indiciaire de la fonction publique. De même, il interroge le maire sur la politique financière qu'il compte mettre en œuvre face à la baisse des recettes fiscales et l'augmentation des dépenses programmées. Le budget d'investissement 2010 prévoit déjà des anticipations (notamment pour le financement de la future salle des sports, dont les crédits couvriront plusieurs exercices).

Monsieur Daniel WALTER observe que les documents fournis pour voter les frais de personnel (soit 1,6 million d'€) sont nettement insuffisants pour vérifier si la gestion du personnel est aussi rationnelle qu'on le dit.

## **6) RAPPORT DES COMMISSIONS**

Madame Mona PAJOLE rend compte des décisions prises lors de la dernière réunion de la commission administrative du CCAS, notamment pour ce qui concerne les secours d'urgence et les dons. La commission a également renouvelé son adhésion à la Banque Alimentaire et alloué une subvention de fonctionnement à cette dernière, compte tenu des importants services rendus, dont bénéficient plusieurs familles benfeldoises. Les subventions pour colonie de vacances et centre de loisirs ont également été renouvelées.

Monsieur Jean-Marc SAAS présente le rapport d'activité 2009 de la médiathèque qui fait état de plus de 87 000 prêts pour plus de 1 800 abonnés. Il remercie l'ensemble de l'équipe de la médiathèque pour le travail accompli et plus particulièrement les bénévoles, dont l'investissement permet de faire de sensibles économies.

Par ailleurs, la commission culturelle va à l'avenir diffuser par voie électronique à tous les conseillers les invitations pour chaque manifestation organisée à Benfeld en demandant que chacun la répercute à ses connaissances et amis.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h20 .